

Les honorables sénateurs auront peut-être remarqué dans la *Gazette* de Montréal, ce matin, un éditorial intitulé: «On s'apprête à créer encore une autre banque». On parle de la demande de la province de Québec en vue d'instituer une banque. En fait, on m'a demandé il y a environ une semaine si j'aiderais et si je m'intéressais à l'établissement d'une nouvelle banque à charte dans les provinces Maritimes.

On peut dire, à coup sûr, qu'aucun de nous ne sait si quatre, cinq ou un millier de demandes de charte seront présentées; mais il y a tout lieu de croire que d'ici quelques années, 50 ou peut-être 100 nouvelles banques demanderont des chartes. Voilà qui corrobore mes dires, à savoir que nous avons assez de banques à charte en ce moment. J'estime que les banques à charte actuelles au Canada, qui comptent des succursales dans chaque province, sont bel et bien en mesure de répondre à nos besoins financiers.

Pour la gouverne des honorables sénateurs, j'ai dressé une liste des succursales dans chaque province au 31 janvier dernier, et je vais en donner lecture, car cela m'aidera à étayer ma thèse portant que les Canadiens sont bien desservis par les banques actuelles et leurs succursales. Voici ces chiffres:

	succursales
Terre-Neuve	88
Île du Prince-Édouard	26
Nouveau-Brunswick	121
Nouvelle-Écosse	180
Québec	1,517
Ontario	1,977
Manitoba	256
Saskatchewan	303
Alberta	433
Colombie-Britannique	547
Yukon	8
Territoires du Nord-Ouest	7

En 1936, les banques à charte du Canada avaient 3,448 succursales. En 1961, ce chiffre était passé à 5,225; et au 31 janvier de cette année à laquelle se rapportent les chiffres que je viens de citer, il y en avait 5,643 au Canada. En outre—ce qui importe, à mon avis, du point de vue du service bancaire dans notre pays—ces mêmes banques à charte possédaient 180 succursales ailleurs qu'au Canada.

Un réseau étendu et compétent de succursales bancaires a toujours été essentiel pour tout régime de cette nature, surtout en ce qui concerne les services à la clientèle—et ce n'a peut-être jamais été plus vrai qu'aujourd'hui. Le service bancaire par succursales, tel qu'il est mis au point au Canada, s'est, je crois, montré de ses débuts jusqu'à ce jour, entièrement capable de répondre à ce besoin.

Je crois que les chiffres que je viens de citer prouvent mon affirmation, d'après laquelle le Canada n'a pas besoin de nouvelles banques à charte. Le volume des affaires bancaires au Canada est limité. Il est vrai qu'il augmente d'année en année, et que nous sommes tous convaincus de ce que cette expansion se poursuivra; mais, pour l'instant, il me semble que toute nouvelle banque à charte ne ferait qu'enlever une partie de leurs affaires aux banques existantes. Non seulement, toute nouvelle banque enlèverait-elle un certain volume d'affaires aux banques à charte déjà établies, mais je crois qu'elle devrait y recruter au moins une partie de son personnel.

Nous sommes tous d'avis, je crois, que les frais d'entretien dans tous les domaines—et cela s'applique également aux banques—augmentent constamment. La création de nouvelles banques à charte rendra plus difficile à toute nouvelle institution de cette nature de se procurer le personnel requis. En outre, au cas où un certain nombre de nouvelles banques obtiendraient des chartes, la situation ne ferait que se compliquer et les frais d'exploitation tendraient à augmenter encore plus qu'à l'heure actuelle.

Il y a une autre raison pour laquelle j'estime que de nouvelles banques à charte ne sont pas nécessaires à l'expansion économique. Je pense au rythme d'expansion des banques à charte et des institutions financières qui leur feront concurrence. On admettra, je crois, d'une façon générale, que les banques n'accusent pas une expansion aussi rapide que les autres institutions financières. De 1955 à 1960, les dépôts en dollars canadiens des banques à charte n'ont augmenté que d'un peu plus de 19 p. 100. Par contre, au cours de la même période, les participations et les dépôts des sociétés de crédit mutuel ont augmenté de 98 p. 100, les dépôts et certificats de 17 sociétés de fiducie ont augmenté de 90 p. 100, les dépôts et obligations de 7 sociétés hypothécaires ont accusé une avance de 60 p. 100, alors que le volume des traites et obligations des sociétés de finances s'est accru de 89 p. 100.

La participation des banques à charte du point de vue de l'épargne est encore considérable. Mais ce qui importe, c'est que le rythme d'expansion des autres institutions dans le même domaine dépasse sensiblement celui des banques à charte. La partie du montant que représentent les dépôts de la collectivité dans ces dernières baisse constamment en ce qui concerne les dépôts à long terme. Une des raisons fondamentale de cette tendance est, à mon avis, la possibilité qu'ont les institutions rivales de verser des taux d'intérêts